

Notre simulation

Réalisée avec Benjamin Devaux, du Cerfrance Méditerranée

Avec deux boutiques, Jacques augmente sa marge de 45 000 €

Jacques cultive 25 ha de pêches et nectarines. Il vend ses fruits en circuit long au travers d'une organisation de producteurs. En parallèle, il s'est engagé dans deux boutiques collectives. En circuit court, les fruits sont mieux valorisés. Mais il doit assurer des permanences pour la vente, et se demande si son temps est bien rentabilisé.

1 Une meilleure valorisation en circuit court de 0,80 €/kg

630 t de pêches et nectarines commercialisées

87 %

Ventes en circuit long 550 t

Prix moyen 2012 : 1,10 €/kg

- 0,20 €/kg pour les emballages

- 0,03 €/kg pour le transport
(en palettes par un transporteur)

= 0,87 €/kg

13 %

Ventes dans les deux boutiques 80 t

Prix moyen 2012 : 2,40 €/kg - 5,5 % de TVA = 2,27 €/kg

- 20 % de retenue pour les frais = 0,45 €/kg

- 0,10 €/kg pour les emballages (récupérés et regarnis)
- 0,05 €/kg pour le transport (avec la fourgonnette de l'exploitation)

= 1,67 €/kg

Gain par rapport au circuit long : $1,67 - 0,87 = 0,80$ €/kg. Soit, pour 80 t vendues : **64 000 € de plus.**

Les deux circuits sont complémentaires. Si nécessaire, Jacques peut orienter des volumes du circuit long vers les boutiques, pour les approvisionner sans rupture et répondre au développement de la clientèle.

2 Jacques consacre un tiers de son temps aux boutiques

Pour chaque boutique, Jacques consacre 3 jours/mois à la vente, soit 36 jours/an. Il participe deux fois par mois aux réunions du groupe, qui durent une demi-journée, soit 12 jours/an.

= 48 jours de présence par boutique/an

= 96 jours pour les deux boutiques/an, soit près d'un tiers de son temps de travail annuel

3 19 000 € de charges salariales en plus

Pendant ce temps, Jacques n'est pas présent dans ses vergers. Il a dû réorganiser le travail. Un de ses salariés s'est formé au poste de second d'exploitation. Jacques peut ainsi lui déléguer une partie de ses responsabilités. Il a également embauché un saisonnier de plus.

Le total du salaire et des charges du saisonnier (avec heures supplémentaires) pour quatre mois est de 8 000 €. Pour le permanent devenu second, il passe de 28 000 € à 39 000 €, soit un coût supplémentaire de 11 000 €.

Le poste main-d'œuvre augmente de 11 000 € + 8 000 € = **19 000 €.**

La marge supplémentaire est de 64 000 € - 19 000 € = **45 000 €.**

